

coûts récents. Si j'ai haussé seulement les tarifs postaux pour les articles de troisième classe, c'est parce que je pouvais le faire de mon propre chef, sans demander l'approbation du Parlement. En ce qui concerne les objets de deuxième classe, je me propose, à cet égard, de demander l'autorisation du Parlement, à l'automne.

À l'égard des paiements sur livraison, des exprès, des livres de bibliothèque et ainsi de suite, nous connaissons exactement le prix de ces services. Même s'il y a de légères augmentations dans certains cas et des augmentations considérables dans d'autres, nous risquons toujours de perdre de l'argent sur les articles que nous livrons.

On a beaucoup parlé des circuits ruraux. J'ai l'intention d'aviser à la situation grâce aux modifications de la loi sur les postes que je voudrais présenter cet automne. Il y aura quelques changements. On peut dire que ces courriers à l'entreprise ont été, des années durant, les grandes victimes politiques de ce ministère. Quand l'un de ces contrats venait à expiration—ce n'était peut-être pas une règle, mais au moins une pratique courante—le gouvernement au pouvoir demandait au député de la circonscription ou au candidat battu s'il en préconisait le renouvellement—car le ministre des Postes a le droit de renouveler ces contrats—ou s'il devait être mis en adjudication.

J'ai mis fin à cette pratique, monsieur le président, parce qu'elle desservait, à mon avis, les intérêts des pauvres facteurs ruraux qui s'efforcent de gagner leur vie. Je ne crois pas qu'il devrait toujours leur falloir présenter des soumissions, à tous les quatre ans, car pour être raisonnablement sûrs d'obtenir le contrat, ils demanderaient parfois un prix inférieur à celui de leur contrat précédent. Il leur faudrait alors attendre quelques années de plus avant d'obtenir un rajustement. Si un directeur régional constate qu'un facteur rural remplit bien sa tâche, le contrat de ce dernier devrait être renouvelé automatiquement.

Les rajustements sont effectués tous les deux ans. Il y a eu une exception lors de la dernière augmentation que nous leur avons accordée: nous y avons ajouté un montant pour défrayer leur participation au régime de pensions du Canada et un autre pour les dédommager des congés qui ne peuvent leur être accordés.

[L'hon. M. Côté.]

Quant à nos timbres, on a formulé de nombreuses critiques, mais d'après ceux qui s'y connaissent en philatélie, nos timbres sont d'une qualité excellente. On m'a demandé quelle politique nous suivions à cet égard. Nous décidons d'abord du nombre des nouvelles émissions au cours d'une année et des événements qui devraient être commémorés. Nous demandons ensuite à des artistes réputés de nous dessiner des modèles de timbres. Parfois, nous recevons dix, douze ou quinze modèles différents. Il appartient au ministre des Postes de choisir les modèles. Je dois dire que le choix n'est pas très grand parfois, lorsqu'il y a sept, huit ou dix modèles différents: il s'agit alors de choisir celui qui est le moins laid. C'est là que la tâche se complique. Si nous chargions un comité de choisir les timbres, nous tenterions simplement d'enlever au ministre des Postes une responsabilité qui lui revient, à mon avis.

• (5.00 p.m.)

C'est le député de Lambton-Kent qui a ouvert cette discussion. Il m'a semblé très embrouillé quant à la façon dont les crédits sont préparés.

Je dois dire que mon ministère compte parmi les sept ou huit qui ont élaboré un programme budgétaire pour faire suite aux recommandations de la Commission Glassco. Mais les crédits n'indiquent pas encore le montant que mon ministère doit verser au ministère des Travaux publics pour des édifices. Cela sera fait, et je suis désolé que l'imprimeur de la Reine n'ait pas eu le temps de faire imprimer le rapport du ministre des Postes avant l'étude de mes crédits. Sauf erreur, tout sera prêt dans quelques jours.

Dans le passé, je répondais par lettre aux questions soulevées par les députés pendant l'étude de mes crédits, et je ne me départirai pas de cette méthode.

Je vais répondre à un autre argument avancé par le député de Wellington-Sud à propos de l'idée de convertir mon ministère en une société de la Couronne. Mon tâche présentement de déterminer si cette formule serait utile au Canada et aux employés postaux. Je sais que, dans d'autres pays où on a adopté la formule d'une régie d'État, les services postaux ne sont pas aussi bons que les nôtres. Il existe aussi d'autres pays dont les services postaux sont pires que chez nous sans qu'ils soient assurés par une société d'État. Nous devons déterminer, après étude, si cette proposition améliorera le service au Canada et, si les conclusions vont dans ce sens, je serai le